

Cercle de la Voile de Paris
1858



AVIS DE COURSE 2021-2024

**CHALLENGE DE PARIS DES GRANDES ECOLES
ET UNIVERSITES
M7.50
grade 5C**

2 et 3 octobre 2021

Lieu : La Seine : Plan d'eau de MEULAN-LES MUREAUX (Yvelines)) à 30 km de Paris

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél : 01 34 74 04 80 – Adresse mail contact@cercledelavoiledeparis.fr

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Les prescriptions de la FFVoile s'appliquent :

En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter :

- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,

- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;

- est conscient :

- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la COVID-19,

- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;

- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

En raison de l'évolution sanitaire, les nouvelles réglementations et les nouvelles prescriptions de la FFVoile s'appliquent : les participants devront présenter à leur arrivée, un « pass sanitaire » ou un test valable : se référer à l'Avenant n° 1 annexé au présent Avis de Course.

Toute nouvelle décision des pouvoirs publics sera communiquée par un avenant au présent avis de courses.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones

1.3 - les règlements fédéraux

1.4 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 9H30 le 2 octobre 2021 au CVParis, à l'accueil.
2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Pendant qu'il est en course, jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe :

M7.50 : qui courent en temps réel si le nombre de 5 bateaux requis est atteint.

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

- 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à Marie Thérèse Jourdas, m.jourdas@gmail.com, avant le 30 septembre 2021.

- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf5CqwXt3kjKXpYGCKLYuxMR9sKEpbK17uvTm921ttA4qQoig/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link

avant le 30 septembre 2021.

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer les droits.

- 5 **DROITS A PAYER** : Les droits sont les suivants : néant.

6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, en application du Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

7 PROGRAMME

- 7.1 Confirmation d'inscription pour les M7.50 : 2 octobre 2021 de 10H00 à 12H30 et le dimanche 3 octobre entre 9H et 9H45,

- 7.2 Le 1^{er} signal d'avertissement de la première course du jour est prévu à : 14H

Le 1^{er} signal d'avertissement de la première course du dimanche est prévu à 10H30.

- 7.3 Nombre de courses : Courses à suivre selon les conditions météorologiques.

- 7.4 Remise des prix prévue le dimanche à **l'issue des courses**.

- 8 **LIEU** : Plan d'eau : La Seine au bassin de Meulan les Mureaux (Yvelines – 78130) 30, rue Albert Glandaz.

9 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit entre deux bouées situées en amont et en aval du plan d'eau.

10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 2 courses validées est nécessaire pour valider la compétition.

10.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses mauvais scores, calculé comme suit

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

10.3 Le système de classement est le suivant : Points a Minima de l'Annexe A des RCV.

10.4 Un jugement semi - direct sur l'eau pourra être mis en place, ses modalités d'application seront définies dans les instructions de course. Cela n'empêchera pas aux concurrents de suivre la procédure normale de réclamation, en cas d'incident non vu sur l'eau par le Jury.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de Course : en cours

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80

✉ commissaire@cercledeavoiledeparis.fr

➤ Pour les informations sur les courses s'adresser au Capitaine de flotte des M7.50 Eric POUILLAUDE : 06 07 67 85 14, eric.pouillaude@gmail.com ou au Correspondant Luc FERMIGIER : 06 04 01 98 87 luc.fermigier@free.fr,

➤ Et Marie Thérèse JOURDAS, Vice présidente, en charge des courses : 06 80 63 86 54, marie.jourdass@free.fr

➤ Restauration :

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.

Samedi soir : Cocktail à partir de 19h 00.

Dîner des équipages à 20h00, prix 25 euros par personne.

Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni.

Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 30 euros la nuit

Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET 01 34 74 04 80 commissaire@cer-cledelavoiledeparis.fr ou **Eric Pouillaude 06 74 84 97 97**, ericrd@club-internet.fr.

Hôtels :

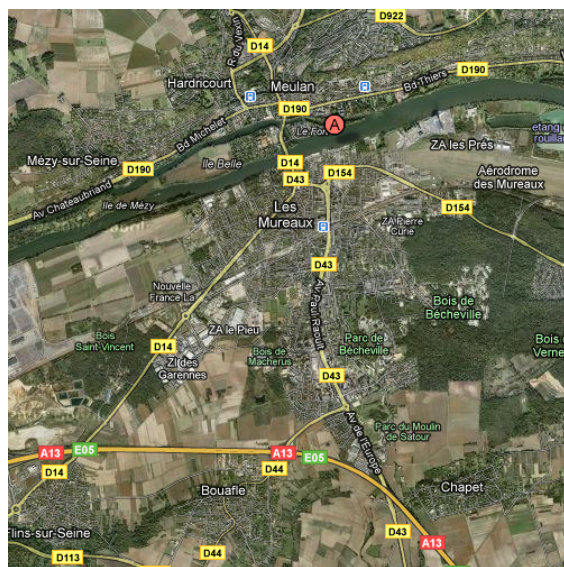
LA CHAUMIERE 1bis, rue des Pléiades 78130 Les Mureaux tel : 33(0)1 34 74 72 50

Hôtel du FORT - 20, rue du Fort 78250 Meulan tel 33 (0)1 30 04 18 80

ACCES :

Cercle de la Voile de Paris : 30, rue Albert Glandaz 78 130 Les Mureaux.

Parking à bateau et lieu de rendez-vous : A 13 sortie 8 direction Les Mureaux puis route de Verneuil. Au premier feu, entrer à gauche au Cercle.



AVENANT n° 1 à l'AVIS DE COURSE

En raison de l'évolution sanitaire de la COVID – 19 en France, l'Avis de Course est modifié comme suit :

L'Article – « **Admissibilité et inscription** » de l'Avis de Course est complété par le texte ci-dessous
Accès au site de la compétition et participation :

- Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 18 ans et plus à la date de début des confirmations des inscriptions.

Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat

COVID EUROPE ou équivalent. Ou
- Le résultat d'un test antigénique de moins ou d'un auto-test supervisé par un professionnel de santé de 72 heures, négatif,

Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid- 19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.